



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 JUIN A 18H30

Présents : Mmes LE GOFF, GOTIAUX, MASSELINE, HUET, HUBLIER, GESRET, AUGEREAU, PUGEAUD
M. CHAPLAIS, LOUVEL, LANGLAIS, DURAND, GENDRY, LECLERC, LEVEAU, MERGAUX

Absents : Mmes RIQUOIS, ALLAIRE (pouvoir à M. LANGLAIS), FILLOCQUE (pouvoir à M. CHAPLAIS), ETIENNE
M. DRIF (pouvoir à M. LOUVEL), FLORET, DUPONT (pouvoir à M. MERGAUX)

Ordre du jour :

- Remboursement transport scolaire
- Modification des tarifs du restaurant scolaire au 1^{er} septembre 2024
- Modification des tarifs de l'accueil de loisirs au 1^{er} septembre 2024
- Modification du tarif de l'étude au 1^{er} septembre 2024
- Création d'un poste de rédacteur

1) Remboursement transport scolaire

Evreux portes de Normandie est l'autorité compétente pour l'organisation des transports scolaires sur son territoire.

Pour soutenir les habitants de la commune, le conseil municipal décide de rembourser l'abonnement à hauteur de 57€ sur justificatif de l'inscription de l'enfant pour l'année 2024/2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2) Modification des tarifs du restaurant scolaire au 1^{er} septembre 2024

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter, sur la base de l'indice des prix à la consommation (soit 2.20 % entre 2023 et 2024 de l'INSEE mai 2024) à compter du 1er septembre 2024, les différents tarifs des repas au Restaurant Scolaire soit :

1er tarif :2,81 €	devient	2.87 €
2ième tarif :3,27 €	devient	3.34 €
3ième tarif :3,92 €	devient	4.01 €
4ième tarif :5,23 €	devient	5.35 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces tarifs.

3) Modification des tarifs de l'accueil de loisirs au 1^{er} septembre 2024

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter, sur la base de l'indice des prix à la consommation (soit 2.20 % entre 2023 et 2024 de l'INSEE mai 2024) à compter du 1er septembre 2024, les tarifs de l'accueil des loisirs soit :

COEFFICIENT	ACCUEIL PERISCOLAIRE		ACCUEIL PERISCOLAIRE MERCREDIS ET EXTRASCOLAIRE VACANCES		
	Matin	Soir	Matinée avec Repas	Après-midi avec Goûter	Journée avec repas et goûter
0 - 600	0,61 €	0,61 €	5,83 €	3,27 €	8,28 €
600,01 - 1000	1,02 €	1,02 €	7,87 €	4,70 €	11,65 €
1000,01 - 1500	1,74 €	1,74 €	10,02 €	6,34 €	15,23 €
1500,01 - 2000	2,45 €	2,45 €	12,26 €	7,97 €	19,01 €
2000,01 et plus	2,86 €	2,86 €	14,10 €	9,30 €	22,08 €

Calcul : Revenu fiscal de référence /12 (RFR mensuel)/Nbre de parts

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces tarifs à l'unanimité.

4) Modification du tarif de l'étude au 1er septembre 2024

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter, sur la base de l'indice des prix à la consommation (soit 2.20 % entre 2023 et 2024 de l'INSEE mai 2024) à compter du 1er septembre 2024, le tarif de l'étude soit :

de :2,10 € devient 2.15 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité ce tarif.

5) Création d'un poste de rédacteur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un poste de rédacteur à compter du 01/07/2024 pour 35/35ème.